



Covoiturage et questions

Par **tibet**, le **18/12/2013** à **20:11**

BONJOUR

Je suis employé par une société d'installation électrique. Cette dernière a un contrat de maintenance pour un grand groupe chimique. Mon chef de service me a donc enjoint de rejoindre ce site en utilisant le covoiturage. J'ai donc trouvé un collègue bénéficiant d'une voiture d'entreprise et j'ai effectué le trajet avec lui.

Or d'autres collègues de la même ville sont sur le site. Un seul d'entre eux prend son véhicule privé pour se rendre au travail.

Nous avons donc posé la question si l'entreprise ne peut nous allouer un véhicule.

Pour toutes réponses aucun véhicule n'est disponible alors que paradoxalement plusieurs véhicules se trouvent sur le parking.

Covoiturage alors avec les véhicules privés ?

Le trajet représente un total de 90 kilomètres journalier. Question l'entreprise par définition ne met-elle en œuvre les moyens de travail ?

Dans cette optique de voiture particulière est-ce le propriétaire du véhicule seul ayant droit du covoiturage ? Est-il aussi nécessaire de bénéficier d'une assurance particulière ?

De vos futures réponses je vous remercie

Par **P.M.**, le **18/12/2013** à **20:27**

Bonjour,

Apparemment, le covoiturage que vous pratiquez personnellement est déjà avec un véhicule d'entreprise, il faudrait donc savoir s'il a suffisamment de places pourrait accueillir le troisième salarié qui utilise son véhicule personnel ou si c'est une décision de sa part...

Il faudrait savoir ce que prévoit le contrat de travail pour les déplacements professionnels et/ou la Convention Collective...